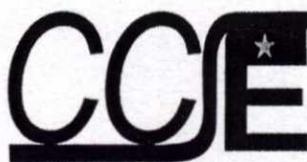


MINISTERE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRISE

CADRE DE CONCERTATION
DES SOCIETES D'ETAT



Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

**RAPPORT DU CADRE DE CONCERTATION
DES SOCIETES D'ETAT (CC-SE) DE
L'EXERCICE 2019**

**A LA 28^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES SOCIETES D'ETAT (AG-SE)**

Juin 2020

INTRODUCTION

Le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) a été créé par arrêté n°2012-004/MICA/SG/DGPE/DE du 13 janvier 2012 en application de la recommandation n°01/2011/AG-SE de la dix-neuvième session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE).

Mis en place en vue de favoriser une coopération efficace entre ses membres, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et une anticipation dynamique sur les défis majeurs, le CC-SE s'est fixé comme objectif global de faire des sociétés d'Etat un moteur de développement économique et un référentiel en matière de gouvernance d'entreprise au niveau national, sous régional et régional.

Dans le cadre de son fonctionnement, le CC-SE soumet à l'AG-SE un rapport annuel dans lequel il analyse l'environnement des sociétés d'Etat, décrit les activités réalisées, souligne les difficultés et fait des propositions de solutions, conformément aux dispositions de l'article 14 de l'arrêté ci-dessus cité.

A cet effet, le présent rapport est élaboré au titre de l'exercice 2019 et soumis à la 28^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat en vue de faire le point du fonctionnement du CC-SE, les difficultés rencontrées assorties de propositions de solutions et de recueillir les orientations de l'AG-SE pour l'amélioration de son fonctionnement.

I. Analyse de l'environnement des sociétés d'Etat

L'exercice 2019 a enregistré le fonctionnement de vingt-une (21) entreprises publiques comme en 2018 qui ont contribué à l'animation du Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE).

D'une manière générale, les performances économique et financière de nos sociétés d'Etat se sont améliorées en 2019 comparativement à l'exercice 2018 nonobstant la détérioration de certains soldes significatifs de gestion entre 2018 et 2019.

En effet, le chiffre d'affaires global réalisé par les vingt-une (21) entreprises s'est amélioré en passant de **1 268,515 milliards** en 2018 à **1 379,279 milliards** de F CFA en 2019 suite à l'augmentation du volume des activités de nos entreprises.

Aussi, l'exercice 2019 a enregistré dix-huit (18) sociétés bénéficiaires contre quinze (15) en 2018. Les sociétés ayant enregistré un déficit au titre de l'exercice sous revue sont la MINOFA, la SBT et la SONATER.

En effet, le déficit de la MINOFA s'explique par le coût élevé des matières premières et la difficulté pour la société de vendre ses produits à des prix concurrentiels afin d'en tirer des revenus substantiels et assurer sa rentabilité.

Quant à la SBT, le résultat net déficitaire fait suite au non démarrage des activités commerciales de la société. En ce qui concerne la SONATER, le déficit est imputable à la baisse des ventes des équipements agricoles et à l'insuffisance des conventions.

Toutefois, le résultat net global de nos entreprises publiques est en progression entre 2018 et 2019 en passant de **174,975 milliards de F CFA** en 2018 à **192,345 milliards de F CFA** en 2019.

II. Situation d'exécution des activités du CC-SE au titre de 2019

Le Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) a régulièrement fonctionné en 2019. La présidence a été assurée au premier semestre 2019 par l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-BURKINA) et au second semestre par le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) respectivement comme treizième (13^{ème}) et quatorze (14^{ème}) sociétés hôtes.

Au premier semestre 2019, le CC-SE a tenu ses réunions statutaires à raison d'une réunion par trimestre et exécuté son programme d'activités avec un taux de réalisation de **86%** sous la présidence de l'ACOMOD-BURKINA. Le taux d'exécution enregistré au second semestre est de **77%** sous la présidence du CEGECI.

En effet, sur dix (10) activités prévues, cinq (05) ont été totalement réalisées à savoir celles relatives :

- au fonctionnement du CC-SE à travers la tenue des réunions ;
- à la présentation de la société hôte au cours d'une réunion ;
- à l'organisation d'une séance de partage d'expériences d'une société sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation du personnel ;

- à l'organisation d'une séance de partage d'expériences d'une société sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de carrière du personnel ;
- à l'organisation d'une session de formation sur le thème « techniques de management des ressources humaines et d'élaboration des fiches de postes du personnel » au profit des membres du CC-SE, des membres des comités d'audit et des membres du Haut Comité de Suivi (HCS) de l'application du Code de bonne pratique de gouvernance des sociétés d'Etats (CBPGSE).

Par ailleurs, quatre (04) activités ci-après ont été partiellement réalisées :

- le suivi du fonctionnement des comités d'audit ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'AG-SE ;
- le suivi du fonctionnement du Haut Comité de Suivi de l'application du CBPGSE ;
- l'animation du site web du CC-SE.

Cependant, l'activité relative à la présentation de la stratégie de gestion des sociétés d'Etat aux acteurs n'a pas connu un début de mise en œuvre.

Ainsi, le taux d'exécution globale du programme d'activités 2019 du CC-SE se chiffre à **81%** contre **73,09%** en 2018.

III. Difficultés rencontrées par les sociétés et propositions de solutions

Nos entreprises ont connu en 2019 des difficultés à des degrés variés dans le cadre de la réalisation de leurs activités.

Dans l'optique de recenser les difficultés d'ordre général qu'ont connues nos sociétés au cours de l'exercice 2019, le Président du CC-SE, par lettre n°2020-020/CC-SE/Agetib du 23 mars 2020, a invité les sociétés d'Etat à relever les difficultés qui ont entravé la bonne exécution de leurs activités accompagnées des propositions de solutions.

Ainsi, les principales difficultés identifiées se résument comme suit :

- les difficultés de mobilisation des ressources financières au titre des projets à financement national ;
- l'insuffisance de portefeuille de projets conséquents au profit des MODP ;

- la non-approbation des contrats plans avec l'Etat ;
- les difficultés de mise en œuvre de certaines conventions obtenues avec les tutelles techniques des MODP ;
- le non-respect des engagements de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des contrats plans avec certaines sociétés ;
- les difficultés de recouvrement d'honoraires sur projets entièrement réalisés ;
- la lenteur dans l'examen du rapport en conseil de cabinet sur la viabilité des MODP élaboré depuis novembre 2018 ;
- la situation sécuritaire difficile impactant la mise en œuvre des activités des sociétés d'Etat ;
- la non application des textes relatifs à l'importation de la farine de blé étrangère et qui devrait favoriser l'enlèvement de la production nationale notamment au niveau de la MINOFA ;
- les difficultés dans le recouvrement des créances de cotisations sociales dues par l'Etat, ses démembrements, les sociétés d'Etat, les collectivités locales, les ambassades et consulats du Burkina à l'étranger ;
- l'importance des impayés des prêts accordés par la CNSS à l'Etat et à ses démembrements ;
- l'accès difficile aux fonds logés dans le compte courant CARFO au trésor public ;
- les difficultés de passation des marchés.

Aussi, il sied de souligner qu'en plus de la situation sécuritaire, les sociétés d'Etat ont été impactées par la pandémie de la COVID 19 courant le premier trimestre 2020. Ainsi, convient-il de formuler des propositions de solutions en terme d'actions novatrices futures à entreprendre pour pallier les effets socioéconomiques néfastes de ces crises, et surtout accroître leur résilience.

Au regard de ce qui précède, le CC-SE sollicite :

- l'appui du Gouvernement à travers les tutelles techniques à accompagner les MODP dans l'obtention de portefeuille de projets ;

- la finalisation du canevas d'élaboration des contrats plans avec l'Etat en vue de faciliter leur signature conformément aux dispositions du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat ;
- le respect des engagements de l'Etat dans les contrats plans déjà signés afin de permettre l'amélioration de leur santé financière ;
- le respect des termes des conventions sur les modalités de règlements des MODP dans le cadre de l'exécution de projets publics ;
- l'examen du projet de rapport en conseil de cabinet relatif à la viabilité des MODP ;
- la prise de dispositions pour que l'Etat joue son rôle de garant en remboursant les traites échues en ce qui concerne les prêts inter-structures de l'Etat ;
- la facilitation des retraits de fonds CARFO logés au trésor public par le respect du plan de décaissement fourni ;
- l'accompagnement du Ministère de tutelle de la CNSS pour le recouvrement des cotisations sociales dues par l'Etat et ses démembrements ;
- le respect par le Ministère en charge de l'Economie, des nouveaux engagements pris lors de la dernière rencontre avec la CNSS pour le remboursement des prêts ;
- l'accompagnement de la MINOFA par l'application du décret n°2018-0860/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 05 octobre 2018 fixant la liste des produits soumis à l'autorisation spéciale d'importation
- la facilitation de la passation des marchés suite aux analyses du contexte et aux situations particulières nécessitant une réaction rapide.

CONCLUSION

Les sociétés d'Etat ont enregistré au titre de l'exercice 2019 une amélioration de leurs performances économique et financière. Par ailleurs, le programme d'activités du Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat a connu un niveau de mise en œuvre satisfaisant et en amélioration comparativement à l'exercice 2018.

Il sied de relever que nonobstant les difficultés relevées, conjuguées avec les effets de la COVID 19, les sociétés d'Etat se sont mobilisées à travers des contributions individuelles et collectives pour soutenir la lutte contre la pandémie. A cet effet, elles ont mobilisé par le biais du CC-SE une contribution collective de **vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25 950 000) F CFA** qui a été remise au Ministère de la Santé.

En outre, il sied d'encourager nos entreprises publiques à poursuivre la mise en application effective des outils du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat ; toute chose qui contribuera significativement à l'amélioration de leur gouvernance.

Aussi, convient-il de rappeler que les sociétés d'Etat, créées pour la double mission de service public et de rentabilité financière ont besoin de l'accompagnement de l'Etat afin de garantir l'atteinte des objectifs à elles fixées.

Enfin, il sied d'indiquer que les performances de nos sociétés sont le fruit de l'ardeur au travail des différents acteurs au sein de nos entreprises, des compétences managériales des dirigeants et des efforts d'implémentation des outils de bonne gouvernance en vue de faire face aux contraintes liées à l'environnement économique et sociopolitique impactant leur épanouissement.

Le Président du CC-SE




Firmin BAGORO

